

**COMPTE-RENDU DE LA CONSULTATION ECRITE SUITE AU COMITÉ DE
PROGRAMMATION LEADER 2014-2020
DU GAL PAYS D'ALENÇON DU 29 MAI 2017
A ALENÇON**

Membres ayant répondu à la consultation écrite suite au CP du 29 mai 2017 :

Collège public :

Régine BISSON-LE PALLEC, Conseillère communautaire de la CDC du Pays Fertois et du Bocage carrougien – Titulaire
Régis CHEVALLIER, Président du GAL du Pays d'Alençon – Titulaire
Micheline CHOLLET, Conseillère Communautaire de la CDC des Sources de l'Orne – Titulaire
Jean-Marie FIRMESSE, Conseiller municipale de la commune de Villeneuve en Perseigne – Titulaire
Michel JULIEN, Conseiller communautaire de la CUA - Suppléant
Monique NICOLAS LIBERGE, Représentante du Parc naturel régional Normandie Maine - Titulaire
Michel SALMON, Conseiller communautaire de la CDC Vallée de la Haute Sarthe – Titulaire

Collège privé :

Lionel CORBIERE, Directeur de la Mission Locale du Pays d'Alençon - Titulaire
Sandrine DESMOLES, Directrice de la Fédération ornaise des ADMR - Titulaire
Patrick FROUARD, Administrateur de la Fédération Familles rurales de l'Orne – Titulaire
Marc de GOUVION SAINT-CYR, Administrateur de la CCI Portes de Normandie – Délégation d'Alençon – Suppléant
Gilles HAVARD, Délégué aux relations territoriales du Groupe La Poste – Titulaire
Carole JACQUIN-GRANGER, Administratrice de la CCI de la Sarthe – Titulaire
Laurence LUBRUN, Administratrice de la Chambre d'Agriculture de l'Orne – Titulaire
François ROBLIN, Directeur du CAUE de l'Orne – Titulaire
Dominique VONTHRON, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat interdépartementale Calvados-Orne – Titulaire

Invités présents au comité de programmation du 29 mai 2017 :

Christophe de BALORRE, Président du Conseil Départemental de l'Orne
Ludovic ASSIER, Conseiller Régional de Normandie
Guillaume THIFAGNE, Référent territorial au Conseil Régional de Normandie
Patricia NOAL, Directrice en charge du programme LEADER du Pays d'Alençon
Edmée DUFEU, Chargée de mission du Pays d'Alençon
Bastien PAJOT, Chargé de mission du Pays d'Alençon

Nombre de membres ayant répondu : **16 dont 9 appartenant au collège privé.**

Pour respecter la règle du double quorum, au minimum 11 membres doivent être présents au comité dont 6 au moins appartiennent au collège privé.

La règle du double quorum est respectée, les décisions prises lors de la consultation écrite suite au comité de programmation du 29 mai 2017 sont par conséquent valides.

Monsieur Chevallier rappelle la nécessité pour les structures membres du comité de programmation LEADER de se faire représenter (titulaire ou suppléant) de manière à ne pas bloquer la mise en œuvre du programme LEADER surtout au démarrage de ce dernier.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du comité de programmation LEADER du 08 décembre 2016
2. Validation de l'avenant 2 de la convention LEADER
3. Etat de la mise en œuvre du programme LEADER
4. Examen de 3 dossiers pour un avis définitif
5. Examen de 4 dossiers pour un avis d'opportunité
6. Questions diverses

Le cinquième comité de programmation LEADER du Pays d'Alençon s'est tenu à la Chambre d'Agriculture de l'Orne à Alençon.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU 08 DECEMBRE 2016

⇒ **Approbation** du compte-rendu du comité de programmation LEADER du 8 décembre 2016

2. VALIDATION DE L'AVENANT 2 DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

La convention fixe les engagements de chacun des parties signataires dans la mise en œuvre du programme LEADER sur la période 2014-2020. Elle a été signée le 25 novembre 2015 entre le Conseil Régional de Normandie (autorité de gestion), l'Agence de Services et de Paiement, ASP (autorité de paiement) et le Pays d'Alençon (structure porteuse du GAL, Groupe d'Action Locale).

Documents annexés à la convention :

Annexe 1 : Liste des communes constitutives du GAL Pays d'Alençon

Annexe 2 : Maquette financière du GAL Pays d'Alençon

Annexe 3 : Composition du comité de programmation du GAL Pays d'Alençon

Annexe 4 : Clauses minimales du règlement intérieur du GAL Pays d'Alençon

Annexe 5 : Stratégie du GAL Pays d'Alençon

Annexe 6 : Fiches actions mobilisées par le GAL Pays d'Alençon

Annexe 7 : Contenu minimum de la délibération de la structure porteuse et de ses statuts en cas de modification de la structure

Annexe 8 : Circuit de gestion LEADER (annexe modifiée pour harmoniser au niveau régional les circuits de gestion – avenant 1 à la convention signé le 25 avril 2017)

Dans le cadre de la réunification de la Basse et de la Haute Normandie, la Région s'est engagée dans une harmonisation des modalités de mise en œuvre des 2 PDR (Plan De développement Rural). De plus, l'évolution des périmètres des intercommunalités et l'instruction des premiers dossiers nécessitent quelques ajustements dans la mise en œuvre du programme LEADER du Pays d'Alençon en modifiant les annexes 3 et 6 de la convention.

Annexe 3 : Composition du comité de programmation du GAL Pays d'Alençon

Il est proposé de modifier la composition du comité de programmation suite à l'intégration de la commune nouvelle de Villeneuve en Perseigne à la CUA et aux fusions de communautés de communes au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, après un échange avec la directrice de l'ADIL, la structure souhaite se retirer du comité. Il est ainsi proposé qu'elle soit remplacée par un représentant du Comité Local d'Engagement du Pays d'Alençon (structure qui octroie des prêts d'honneur à taux 0 Initiative Orne).

La nouvelle composition proposée du comité est la suivante :

21 membres : 9 membres publics et 12 membres privés
<u>Collège public (9 membres)</u> <ul style="list-style-type: none">› Le Pays d'Alençon – 1 membre› CDC Vallée de la Haute Sarthe - 1 membre› CDC Sources de l'Orne - 1 membre› CDC Pays Fertois et Bocage carrougien (territoire des 11 communes) - 1 membre› CDC Maine-Saosnois (territoire des 25 communes) - 1 membre› CUA (intégration Villeneuve en Perseigne) - 3 membres› Le PNR Normandie Maine (1 membre)
<u>Collège privé (12 membres)</u> <ul style="list-style-type: none">› 6 chambres consulaires› 1 mission locale› 1 ADMR› 1 Initiatives Orne (pour remplacer l'ADIL)› 1 Familles Rurales› 1 CAUE› 1 La Poste

Annexe 6 : Fiches Actions mobilisées par le GAL Pays d'Alençon

❖ **Toutes les fiches actions concernées :**

Plancher de l'aide FEADER à l'instruction : **2000 €** (au lieu de 1 500 €)

Clarification de la dépense : Equipement et matériel (**informatique, bureautique, technique, pédagogique, domotique, scénique, mobilier**) (au lieu des points de suspension)

Communication : ajout « **outils numériques de valorisation** »

❖ **Fiche Action 3 – Consolider le réseau associatif et coopératif**

Ajout d'une dépense « **Aménagement extérieur et intérieur de locaux** »

❖ Fiche Action 4 – Encourager la mobilité durable

Précision en ajoutant la définition suivante sur les modes alternatifs de transport :

Modes de transport qui constituent une alternative à l'utilisation individuelle de la voiture ou de deux-roues thermiques. Les modes doux, l'auto-partage, le transport à la demande, les vélos en libre-service, le covoiturage, les véhicules biogaz ou encore la mobilité électrique sont considérés comme des modes alternatifs. Tous ces modes alternatifs contribuent à la diminution des émissions de GES et des polluants de l'air.

❖ Fiche Action 9 – Structurer une offre touristique de proximité

Complément aux actions éligibles : **cheminement doux** dans les aménagements qualitatifs de pôle architectural

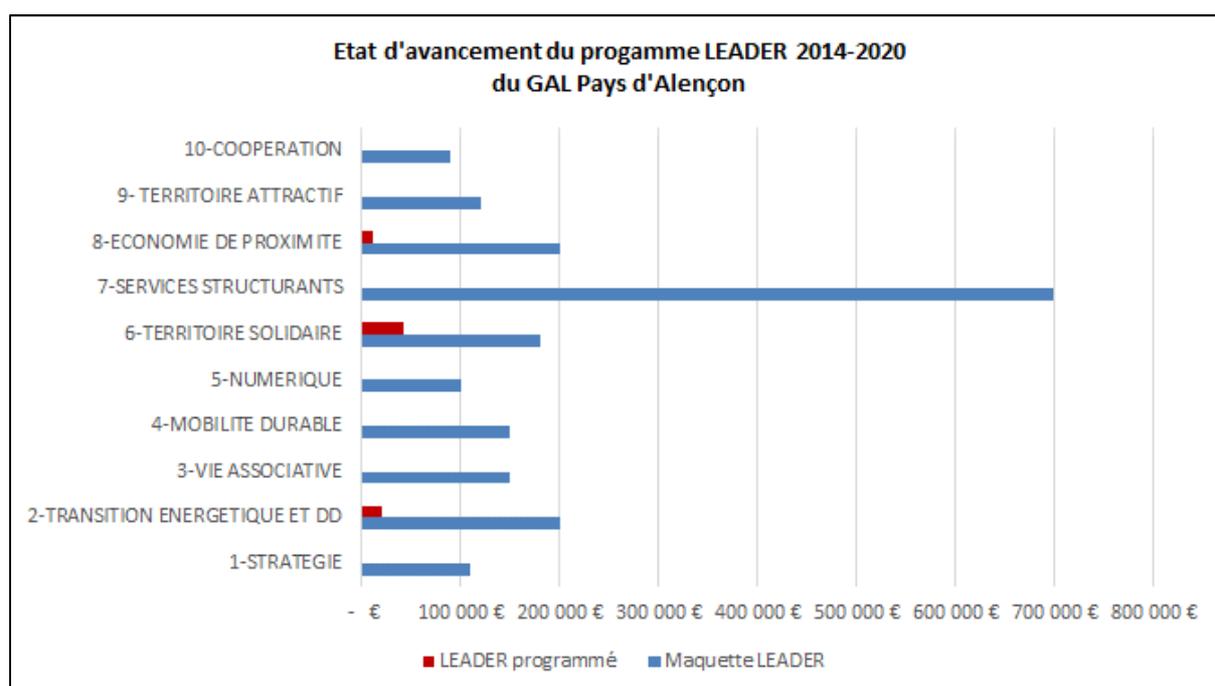
Précision sur une dépense éligible : Travaux **extérieurs** et paysagers

⇒ Avis favorable des membres pour valider les modifications proposées des annexes 3 et 6 de la convention de mise en œuvre du programme LEADER

Sans modifier le périmètre éligible du GAL Pays d'Alençon, l'annexe 1 sera également ajustée pour prendre en compte les nouvelles intercommunalités de rattachement des communes éligibles.

3. ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LEADER

- ▶ 4 comités de programmation LEADER depuis le lancement du programme
- ▶ 20 avis d'opportunité favorables
- ▶ 1 avis d'opportunité défavorable
- ▶ 5 avis définitifs favorables
- ▶ 5,5 % de l'enveloppe LEADER programmée, soit 127 835,84 €



4. EXAMEN DE 3 DOSSIERS POUR UN AVIS DEFINITIF

❖ Dossier « Premier forum des métiers du numérique, SILIC@ORNE Vallée » - CCI Portes de Normandie

Pour rappel : avis d'opportunité favorable au comité de programmation LEADER du 04/07/2016 (**Grille de sélection : 20,5/30**).

Budget prévisionnel :

Dépenses	HT	Recettes	HT
- Communication	3 001,88 €	UE – LEADER sollicité	10 281,81€
- Location de la salle et concert	3 115,00 €	CR Normandie	5 504,33 €
- Inauguration vidéo	1 200,00 €	CUA	1 834,78 €
- Signalétique dans la salle	351,00 €		
- Frais de réception pour les exposants	750,00 €		
- Cadeaux visiteurs	2 215,00 €		
- Ingénierie et pilotage du projet	6 988,04 €		
TOTAL Dépenses éligibles LEADER HT	17 620,92€	TOTAL HT	17 620,92 €

⇒ **Avis définitif favorable** des membres du comité de programmation LEADER pour octroyer une aide FEADER de 10 281,81 € à la CCI Portes de Normandie.

❖ Dossier « Développement de l'offre d'hébergement temporaire pour les jeunes en alternance du FJT » - ALTHEA

Pour rappel : avis d'opportunité favorable au comité de programmation LEADER du 18/04/2016 (**Grille de sélection : 20/30**).

Budget prévisionnel :

Dépenses	HT	Recettes	HT
- Rénovation du bâtiment C	80 000,00 €	UE – LEADER sollicité	91 000,00 €
- Construction	875 000,00 €	Etat - PLAI	84 946,74€
		Région Normandie – CCAT	144 150,94€
		Département Orne	76 718,45 €
		CAF Orne	131 452,17€
		Ville d'Alençon	59 734,17€
		Autofinancement Emprunt	366 997,53 €
TOTAL Dépenses éligibles LEADER HT	955 000,00 €	TOTAL HT	955 000,00 €

⇒ **Avis définitif favorable** des membres du comité de programmation LEADER pour octroyer une aide FEADER de 91 000,00 € à ALTHEA.

Pour rappel : avis d'opportunité favorable au comité de programmation LEADER du 08/12/2016 (**Grille de sélection : 25,5/30**).

Budget prévisionnel :

Dépenses	HT	Recettes	HT
- Audit	8 500,00 €	UE – LEADER sollicité	31 290,37€
- Formations	11 450,00 €	OCAA	2 195,00 €
- Adhésion Réseau Bienvenue en Normandie	2 000,00 €		
- Animation (Frais de personnel et frais de structure)	19 357,96 €	Autofinancement CCI	7 822,59 €
TOTAL Dépenses éligibles LEADER HT	41 307,96 €	TOTAL HT	41 307,96 €

⇒ **Avis définitif favorable** des membres du comité de programmation LEADER pour octroyer une aide FEADER de 31 290,37 € à la CCI Portes de Normandie.

Récapitulatif des 8 opérations programmées suite à un avis définitif :

Maître d'ouvrage	Opération	Coût total	Aide LEADER programmée
Les Bambins sagiens	Création d'une MAM	4 952,74 €	2 800,00 €
CDC Vallée de la Haute Sarthe	Aire de loisirs intergénérationnelle	249 125,75 €	40 000,00 €
GIP Pays d'Alençon	Etude pré-opérationnelle d'OPAH sur le territoire Nord Sarthe	25 020,54 €	20 000,00 €
GIP Pays d'Alençon	Animation/gestion LEADER 2016	120 700,52 €	54 315,23 €
Mme LIEURAY	Maintien du commerce presse-tabac-jeux-cadeaux à Carrouges	25 709,35 €	10 720,61 €
CCI Portes de Normandie	Premier forum des métiers du numérique, SILIC@ORNE Vallée	17 620,92 €	10 281,81 €
ALTHEA	Développement de l'offre d'hébergement temporaire	955 000,00 €	91 000,00 €
CCI Portes de Normandie	Redynamiser l'hyper-centre d'Alençon	41 307,96 €	31 290,37 €
TOTAL	8 opérations dont l'aide LEADER programmée	1 439 437,78 €	260 408,02 €

⇒ **Etat de la programmation LEADER : ► 8 dossiers programmés pour 260 408,02 €**

► Soit +11 % de l'enveloppe LEADER programmée

5. EXAMEN DE 4 DOSSIERS POUR UN AVIS D'OPPORTUNITE

Avant l'examen du dossier pour avis d'opportunité, une présentation du projet est faite aux membres du comité (cf. guide de réunion – fiche de présentation de chaque dossier). Ensuite, la proposition de notation du dossier formulée par les membres du comité technique réunis le 16 mai 2017 est indiquée aux membres du comité de programmation avant qu'ils donnent leur avis.

❖ Dossier « Elaboration du projet de territoire de la CdC Vallée de la Haute Sarthe » - CDC Vallée de la Haute Sarthe

Descriptif :

- Permettre aux élus de partager une vision commune de leur territoire
- Définir une stratégie d'intervention de la CDC et de prioriser ses actions, notamment dans le cadre de la préparation du contrat de territoire entre la Région Normandie, le Département de l'Orne et la CDC

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Contribution du projet au programme LEADER	4 sur 4
○ Périmètre et innovation	4 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	5 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 1 : Développer l'observation et l'analyse territoriales	10 sur 10
TOTAL	28 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.

Monsieur Salmon, représentant de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, ne s'est pas positionné sur cette opération.

❖ Dossier « Création d'aires de loisirs pour tous à Courtomer » - CDC de la Vallée de la Haute Sarthe

Descriptif :

Afin de répondre aux attentes de la population et des structures locales, 10 communes se sont fédérées avec l'appui de la CDC pour aménager deux aires de loisirs : le Parc Manson (pour les plus jeunes) et l'actuel terrain de foot vieillissant et inutilisé (pour les jeunes et tout public) en les reliant au centre bourg avec l'aménagement d'un cheminement doux.

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Contribution du projet au programme LEADER	4 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	2,5 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	4 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	4 sur 5
○ Fiche action 6 : Construire un territoire solidaire	7 sur 10
TOTAL	21,5 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.

Monsieur Salmon, représentant de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, ne s'est pas positionné sur cette opération.

❖ **Dossier « Création d'un gîte de groupe et d'une salle culturelle pour accueillir des expositions et des résidences d'artistes » - Commune de Saint Céneri le Gérei**

Descriptif :

Dans l'ancien logement communal situé derrière la mairie, la commune souhaite créer au RDC une salle culturelle pour l'accueil d'expositions et de résidences d'artistes, et à l'étage, un gîte de groupe de 15 personnes.

Il est mentionné que les membres du comité technique ont estimé dommage que le gîte de groupe ne soit pas accessible aux PMR.

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Contribution du projet au programme LEADER	3 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	3,5 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	5 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	4 sur 5
○ Fiche action 9 : Structurer une offre touristique de proximité	8 sur 10
TOTAL	23,5 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.

❖ **Dossier « Création de trois aires de camping-car sur le territoire de la Vallée de la Haute Sarthe » - CDC de la Vallée de la Haute Sarthe**

Descriptif :

Afin de faciliter l'accueil des camping-caristes toute l'année, la CDC souhaite créer 3 aires (Le Mêle-sur-Sarthe, Courtomer et Sainte Scolasse sur Sarthe) situées à proximité des services et commerces proposant gratuitement une aire de vidange des eaux usées et une zone technique pour le rechargement en eau.

Analyse du comité de programmation LEADER

○ Contribution du projet au programme LEADER	4 sur 4
○ Rayonnement, innovation et emploi	3 sur 6
○ Dimension partenariale du projet	2 sur 5
○ Faisabilité technique et économique du projet	5 sur 5
○ Fiche action 9 : Structurer une offre touristique de proximité	9 sur 10
TOTAL	23 sur 30

⇒ **Avis d'opportunité favorable** des membres du comité de programmation LEADER.

Monsieur Salmon, représentant de la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe, ne s'est pas positionné sur cette opération.

6. Questions diverses

Aucune question diverse.

Le prochain comité de programmation LEADER devrait être organisé à l'automne 2017.

Le Mêle sur Sarthe, le 7 juin 2017

Le Président du GAL,

Régis CHEVALLIER

